

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publiée le 30 mai 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-deux mai** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 16 mai 2025, se sont réunis Salle du Conseil Municipal - Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Stéphane GARCIA, Christian RIOU

Représentés par pouvoir : Christelle PEPIN, Alain MILON, Magali CHARMET, Raphaël GUILLERMAIN, Vanessa ONIC, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI

A été nommée secrétaire de séance : Mme PIEDRA



DEL_2025_76

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 listées en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions du Maire.

DECISION N°**OBJET DE LA DECISION**

2025_04_01	Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture scolaires et pédagogiques avec SARL Hedis 54 avenue de la Libération 84150 Jonquières pour un montant maximum de 60 000 € TTC
2025_04_02	Conclusion d'une modification n°2 du marché passé selon la procédure adaptée pour la construction d'un Pôle Petite Enfance : Lot 1 Gros Œuvre/Carrelages/VRD/Espaces verts : SAS Neotravaux 120 allée du Mistral CS 50501 Le Thor 84275 Vedène Cedex pour un montant total de -12 680, 25 € HT ramenant le montant du marché à 2 132 042,57 € HT. Conclusion d'une modification n°1 du marché passé selon la procédure adaptée pour la construction d'un Pôle Petite Enfance : Lot 8 Sols souples : SAS Nouveosol 585 rue de l'Aulanière ZI courtine 84000 Avignon pour un montant total de 4 669,73 € HT ramenant le montant du marché à 90 847,98 € HT
2025_04_03	Attribution dans le cimetière de Sorgues, au nom de Madame Domeyne Sandrine, Jany d'une concession trentenaire avec caveau 2 places carré 27 trentenaire 23 T 2 prenant effet à compter du 25 mars 2025.Montant 3600 €
2025_04_04	Attribution dans le cimetière de Sorgues, au nom des Pompes funèbres Roblot d'une concession trentenaire avec caveau 2 places n°2909 carré 27 trentenaire 22 T 2 prenant effet à compter de la notification de la présente décision pour une durée de 30 ans (pour l'inhumation de Monsieur Tomas Jean-Claude décédé le 13 mars 2025 à Carpentras). Montant 3600 €
2025_04_05	Attribution dans le cimetière de Sorgues, aux noms de Monsieur Hua Sen et son épouse Madame Quach épouse Hua Thi Tao et à l'effet de fonder la sépulture particulière indiquée, d'une concession perpétuelle carré parcelle 24/110 de 4,20 m ² superficiels et 3 places prenant effet à compter de la notification de la présente décision. Montant 1400 €
2025_04_06	Attribution dans le cimetière de Sorgues, aux noms de Monsieur et Madame Bleyra Alain d'une concession trentenaire avec caveau 4 places n°2913 carré 29 trentenaire n°26 T4 prenant effet à compter de la notification de la présente décision. Montant 4500 €
2025_04_07	Equipement Pôle Petite Enfance II suite procédure infructueuse- Marché sur appel d'offres- Lot 1 MANUTAN COLLECTIVITE pour un montant de 29 978,38 € HT - Lot 2 LES TROIS OURS pour un montant de 298,11 € HT - Lot 3 WESCO pour un montant de 2 777,36 € HT - Lot 4 LES TROIS OURS pour un montant de 1 047,18 € HT - Lot 5 HEDIS pour un montant de 937,57 € HT - Lot 6 MANUTAN COLLECTIVITE pour un montant de 924,75 € HT - Lot 7 COLDIS pour un montant de 3 701,98 € HT - Lot 8 IRT NETWORK pour un montant de 6005 € HT - Lot 9 MANUTAN COLLECTIVITE pour un montant de 1 355 € HT
2025_04_08	Médiation judiciaire dans le cadre de la requête auprès du Tribunal Administratif de Nîmes contre l'arrêté du Préfet de Vaucluse en date du 17 octobre 2024 relatif à la répartition des biens et du solde de l'encours de la dette entre la Communauté de communes Pays d'Orange en Provence et le Communes de Sorgues et Bédarrides
2025_04_09	Retrait de la décision municipale n° 2025-01-29 concernant la signature d'une convention d'occupation précaire pour un appartement situé au 3ème étage du bâtiment H1 des GRIFFONS 0 Sorgues entre la commune de Sorgues et M. SHAIMI EL ASAD Mohammed et Mme LARIOS MUNOS ROCIO
2025_04_10	Décision relative à la signature d'un bail commercial avec Mme Anne-Marie HUGO pour le local situé 30 rue des Remparts à Sorgues
2025_04_11	Opération travaux groupe scolaire Maillaude: refection des sanitaires (Maillaude 1) et interventions multisectorielles (Maillaude 2) Attribution du lot n°5: Rénovation du bureau et salle - bâtiment Maillaude 2: Peinture bureau du Directeur et salle des Maîtres - Entreprise MIQUEL et RICCA pour un montant de 3 390,32 € HT

- 2025_04_12** Décision fixant les tarifs des droits de voirie et de stationnement: Modification du forfait électricité toutes occupations confondues lorsque l'électricité est mise à disposition et n'est pas comprise déjà dans le tarif qui passe de 6€/jour à 1€/heures
- 2025_04_13** Conclusion d'une modification contractuelle du marché passé selon la procédure adaptée pour la construction d'un Pôle Petite Enfance, pour l'ensemble des lots, prolongeant jusqu'au 16 juin 2025 la durée d'exécution du marché
- 2025_04_14** Signature d'un contrat avec la société Michelier 102 impasse du Brégoux à 84330 Caromb, visant à assurer la mise à disposition d'un droit d'accès informatique aux données de la station de pompage du Pontillac via le système de surveillance à distance de l'entreprise dénommé PC Web. Conclu pour l'année 2025, sans dénonce par l'une des parties dans un délai de trois mois avant
- 2025_04_15** Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de carburants, avec SAS Sado Intermarché 1258 route d'Orange 84700 Sorgues du 01/06/2025 au 31/05/2026 pour un montant maximum de 102 000 €
- 2025_04_16** Conclusion d'un marché pour la location et l'entretien d'une machine à affranchir le courrier, avec la société Quadient, 7 rue Henri Becquerel 92500 Ruel Malmaison du 12/02/2025 pour un an. Montant marché 1462,25 € HT
- 2025_04_17** Signature d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux entre la ville de Sorgues et la société DBS Phone pour le local communal situé 154 cours de la République d'une contenance d'environ 60 m², pour une durée d'un an à compter du 17 avril 2025 pour se terminer le 16 avril 2026 et pour un usage exclusif de réparation de téléphones ainsi qu'un service de relais colis. Montant loyer 540 € / mois
- 2025_04_18** Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle intitulé "Au revoir et merci" avec Victorie Music domiciliée à Bordeaux (33000), dans le cadre de sa programmation annuelle, au Pôle Culturel Camille Claudel le 18 octobre 2025 pour un montant net de 4 431 €
- 2025_04_19** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé "Biscotte le raptor, déambulation steampunk avec la compagnie Afikamaya domiciliée à Salles sur l'hers (11410), dans le cadre de sa programmation annuelle, au parc Municipal et centre-ville de Sorgues les 06 et 07 septembre 2025 pour un montant net de 3 200 €
- 2025_04_20** Renouvellement de l'adhésion de la commune de Sorgues au Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse, moyennant une cotisation annuelle de 2 410 €
- 2025_04_21** Attribution dans le cimetière de Sorgues, au nom de Monsieur Vigne Debar Carlo et à l'effet de fonder la sépulture particulière indiquée, d'une concession perpétuelle carré parcelle 25/095 concession numéro 2915 de 6,20 m² superficiels et 6 places prenant effet à compter de la notification de la présente décision. Montant 2200 €
- 2025_04_22** Attribution dans le cimetière de Sorgues, au nom de Madame Lenzini Georgette du renouvellement pour 10 ans de la case n°12 columbarium I, prenant effet à compter de la notification de la présente décision pour une durée de 10 ans. Montant 380 €
- 2025_04_23** Attribution dans le cimetière de Sorgues, aux noms de Monsieur Pellegrino Henri et son épouse Madame Barafani épouse Pellegrino Françoise et à l'effet de fonder la sépulture particulière indiquée, d'une concession perpétuelle carré parcelle 24/111 de 4,20 m² superficiels et 3 places prenant effet à compter de la notification de la présente décision. Montant 1400 €
- 2025_04_24** Attribution dans le cimetière de Sorgues, aux noms de Monsieur et Madame Caddéo Pascal et Dolorès née Benito d'une concession trentenaire avec caveau 2 places n°2911 carré 27 trentenaire 24 T 2 prenant effet à compter de la notification de la présente décision pour une durée de 30 ans. Montant 3600 €

2025_04_25 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour une prestation artistique avec la formation La Rosalie Orchestra prévu le 26/04/25 au centre-ville de Sorgues dans le cadre de la programmation du petit Montmartre. Montant 1150 €

2025_04_26 Régie de recettes de la crèche La Coquille : augmentation du montant d'encaisse

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_34 de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2020, modifiée par la délibération DEL_2020_148 du 22 octobre 2020, la délibération DEL_2020_184 du 17 décembre 2020, et la délibération DEL_2024_120 du 26 septembre 2024 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Alexandra PIEDRA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.